

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 30/04/2020

COVID-19 RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LES ÉLUS DU DÉPARTEMENT

Réouverture progressive des établissements scolaires à compter du 11 mai 2020

Ce mercredi 29 avril 2020, Olivier JACOB, préfet des Alpes de Haute-Provence, et Frédéric GILARDOT, directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), ont réuni les principaux élus des Alpes-de-Haute-Provence, en audio conférence, depuis la préfecture du département.

En présence de Delphine BAGARRY, députée, d'Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, députée (empêchée et représentée), de Jean-Yves ROUX, sénateur, d'Éliane BAREILLE, vice-présidente du Conseil régional (représentée), de René MASSETTE, président du Conseil départemental (représenté par Nathalie PONCE-GASSIER, vice-présidente du Conseil départemental), de Daniel SPAGNOU, président de l'Association des Maires de France du département (AMF04) et maire de Sisteron, de Jean-Jacques LACHAMP, président de l'association des maires ruraux du département (AMR04) et maire de Nibles, et des maires de Manosque, Digne-les-Bains, Forcalquier, Castellane et Barcelonnette, le préfet et le DASEN ont souhaité échanger sur les conditions de la réouverture progressive des établissements scolaires dans les Alpes de Haute-Provence à compter du 11 mai 2020.

Mardi 28 avril, lors de la présentation de la stratégie nationale de déconfinement devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a rappelé que le retour des enfants sur le chemin des écoles est un impératif pédagogique et de justice sociale, en particulier pour ceux qui peuvent difficilement suivre l'enseignement à distance. Il s'agit donc d'un enjeu prioritaire.

Un retour progressif à partir du 11 mai

La reprise des cours dans le **primaire** se fera progressivement, sur la base du volontariat des familles et à partir du 11 mai par groupe de 15 enfants maximum par classes. Les modalités d'accueil seront fixées par chaque école.

Les **crèches** rouvriront également le 11 mai, par groupe de 10 enfants maximum. Dans les priorités d'accueil, l'impossibilité de télétravail des couples ou les difficultés rencontrées par les familles monoparentales devront être prises en compte. Les enfants des soignants et des professeurs devront également être prioritaires.

Les **collèges** rouvriront dans un second temps à partir du 18 mai en commençant par les classes de 6e et de 5e, en fonction de la situation sanitaire du département. L'organisation des enseignements sera décidée au niveau de chaque établissement.

La décision concernant la reprise des **lycées** sera prise fin mai, à partir de l'analyse de l'évolution de l'épidémie.

L'ouverture des cantines sera décidée au cas par cas. Leur fonctionnement devra être organisé pour respecter les règles sanitaires. Le cas échéant, les élèves pourront également apporter leur propre repas et se restaurer sur place.

La sécurité des élèves reste la priorité

Le préfet et le DASEN ont exposé aux élus les mesures de sécurité sanitaires strictes qui seront déployées dans le cadre de cette réouverture des établissements scolaires, sur la base d'un protocole national :

- pas plus de 15 enfants par classes ;
- une vie scolaire organisée autour des gestes barrière et la distanciation sociale ;
- le port du masque pour les enseignants, les personnels et les collégiens quand ils reprendront. Des masques dits pédiatriques seront également mis à disposition pour les élèves plus jeunes qui présenteraient par exemple des symptômes de la maladie.

Olivier JACOB et Frédéric GILARDOT ont salué l'implication et la qualité du travail des élus du département dans la gestion de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle.

Les services de l'État, en lien étroit avec ces élus, sont pleinement mobilisés afin de mettre en œuvre le retour progressif des élèves à compter du 11 mai 2020, en conciliant les exigences pédagogiques et sanitaires.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex